



Toulouse le 28 novembre 2008

GT : Evolution du périmètre des établissements ouvriers

Ce GT issu du protocole 2007-2009 a été créé à la demande de l'administration afin d'étudier une évolution du périmètre des EO qui soit en adéquation avec l'organisation de la DGAC et qui permette une meilleure homogénéité de la gestion des personnels ouvriers d'état.

Le mandat du GT défini par l'administration prévoit :

- D'établir une cartographie des EO précisant :
 - les effectifs et familles par service
 - les moyens consacrés à la gestion des OE
 - les pôles de compétence qui leurs sont éventuellement rattachés
- D'étudier la diminution du nombre d'établissements tout en privilégiant le regroupement des agents de la DSNA au sein d'un même établissement.
- De prévoir dans ce cadre la localisation de la gestion des OE de chacun des établissements.
- D'analyser toutes les conséquences de cette nouvelle organisation, notamment sur les pôles de compétence et de préfigurer leur évolution afin de garantir un niveau homogène de formation, de recrutement et d'avancement des agents.

L'administration rappelle le paysage actuel des EO au nombre de 13 (DTI, ECO, ENAC, EOAG, EON, EEOI, EOSE, EOSO, EOSPM, SEFA, SIA, SNIA, STAC).

Elle rappelle :

- Que cette répartition n'a pas changé depuis plusieurs années et qu'elle n'a pas évolué lors de la création des DAC ni de la réforme de la DGAC (création SNA, DTA, S ?????????...).
- Qu'il est nécessaire que le chef de service puisse décider des priorités d'embauche sur l'ensemble de ses services (Ex : la DSNA n'a pas cette possibilité, les services déconcentrés SNA, CRNA sont rattachés à plusieurs DACs)
- Que pour gérer correctement des ouvriers il est nécessaire de connaître correctement leur statut et donc de pratiquer régulièrement des actes de gestion. Nécessité d'avoir un nombre minimum de 50 ouvriers, ce qui n'est pas le cas dans certains établissements.

Elle propose un nouveau redécoupage des EO constitué de quatre établissements ouvriers qui se décomposent de la manière suivante :

- **Etablissement DSNA =>** SIA, DTI, DO, CESNAC, l'ensemble des CRNA et des SNA).
- **Le » reste du monde » =>** (l'ensemble des DAC, EOSPM, EOR, STAC, SNIA, BEA, CEDRE, FARMAN)
- **Etablissement SEFA**
- **Etablissement ENAC**

Concernant ces 2 derniers établissements, si le projet de fusion SEFA/ENAC aboutit (sujet qui fera partie du prochain protocole) ces deux établissements seront alors rassemblés.

L'ensemble des OS représentatives des ouvriers d'état ont fait part de leur opposition à cette proposition.

FO a :

- Rappelé que le protocole actuel ne prévoit pas la création d'un établissement unique DSNA mais simplement « une réflexion pour étudier une évolution du périmètre en adéquation avec les différentes missions de la DGAC ».
- Dénoncé la proposition de l'administration qui ne laisse plus de place à la négociation et s'est demandé quel rôle avait le GT
- Reconnu qu'une évolution est possible pour solutionner certains problèmes, mais pourquoi seulement 4 établissements?
- Proposé d'analyser les problèmes rencontrés actuellement et de trouver une solution qui tienne compte également des spécificités des services (fonction souvent spécifique dans certains).

L'administration n'est pas favorable à cette analyse mais se dit prête à étudier d'autres scénarios proposés par les OS.

Elle propose de se revoir le 8 janvier 2008 afin d'étudier les avantages et les inconvénients de chaque scénario.

Vos correspondants :

Didier SIDOINE (BN), Pierre GAUBERT (BN), Thierry MAROUBY (DTI), Dominique LEFEUVRE (DAC Ouest), Jean-Paul ZOCCATELLI (CRNA SE)